

**COMPTE-RENDU DE LA PRÉSIDENTE DU JURY  
À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2022 DU CONCOURS  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2022 le concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce concours a débuté le jeudi 10 mars 2022. Les épreuves écrites se sont déroulées à Morcenx la Nouvelle, à Mont de Marsan, à Brive-la-Gaillarde et à Bordeaux.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Postes	Candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents aux deux épreuves	Taux d'absentéisme	Seuil d'admissibilité
<b>EXTERNE</b>	108	913	580	36.47 %	11.25/20
<b>INTERNE</b>	72	699	531	24.03 %	11.25/20
<b>TOTAL</b>	180	1612	1111	31.08 %	

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
<b>EXTERNE</b>	169	147	11.76/20	91 (15.69 %)
<b>INTERNE</b>	149	140	11.82/20	89 (16.76 %)
<b>TOTAL</b>	318	287		180

## STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

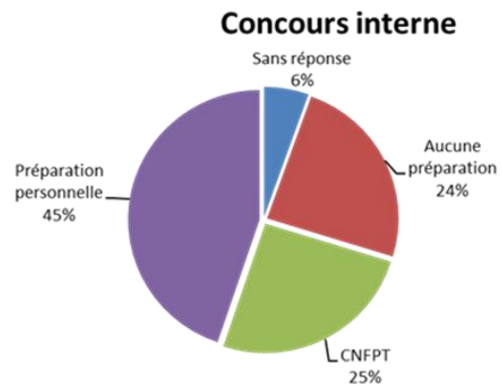
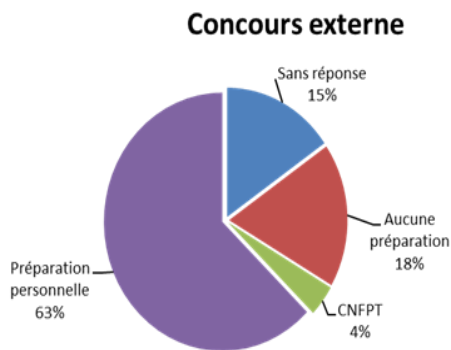
Landes	Autres départements Nouvelle-Aquitaine	Hors région
173 (10.73 %)	1053 (65.32 %)	386 (23.95 %)

➤ **Sexe :**

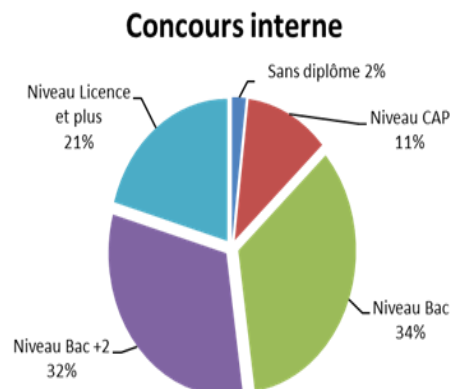
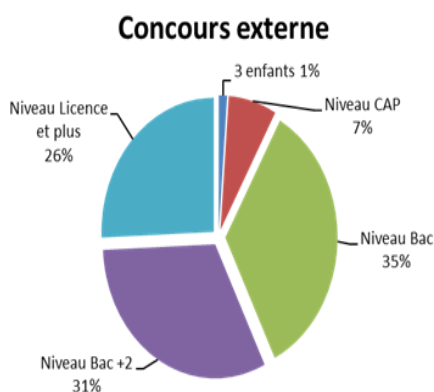
Hommes	Femmes
192 (11.91 %)	1420 (88.09 %)

Une très large majorité des candidats est issue des départements partenaires.

➤ **Préparation des candidats présents :**



➤ **Niveau de diplôme des candidats présents :**



Une grande majorité des candidats possède un niveau de diplôme largement supérieur au niveau requis.

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose de 2 épreuves écrites d'admissibilité, de 2 épreuves d'admission et d'une épreuve facultative.

Conformément à l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021 précité, l'application des dispositions relatives aux épreuves facultatives d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours est suspendue pour cette session.

### ➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
<p><b>1/ Une épreuve écrite de français comportant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte</li> <li>– des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire (durée 1 heure 30 - coefficient 3)</li> </ul> <p><b>2/ Établissement d'un tableau numérique</b> d'après des éléments fournis aux candidats (durée : 1 heure – coefficient 3)</p>		

Les notes pour ces épreuves se répartissent de la manière suivante :

CONCOURS EXTERNE	Moyenne	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
<b>Tableau numérique</b>	8.39/20	179 (30.24 %)	20/20	0/20	125
<b>Français</b>	10.93/20	378 (65.17 %)	18.25/20	1.75/20	19
<b>Globalement</b>	9.52/20				134

CONCOURS INTERNE	Moyenne	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
<b>Tableau numérique</b>	8.16/20	156 (29.21 %)	19,75/20	0/20	120
<b>Français</b>	11.06/20	356 (67.04 %)	18.13/20	0/20	25
<b>Globalement</b>	9.57/20				129

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

- **L'évaluation de l'épreuve de français :**

Cette épreuve permet de tester les connaissances de base notamment en orthographe et en grammaire.

Observations des correcteurs :

- Le texte est intéressant et facile d'accès, avec des questions variées qui permettent d'évaluer plusieurs axes de connaissances et de compétences.
- Les questions ne comportant pas de difficulté particulière et sont adaptées au niveau du concours.
- Le barème donne la priorité aux questions de compréhension, ce qui favorise les candidats faibles en grammaire.
- Le niveau est très hétérogène. Quelques très bonnes copies.
- La compréhension du texte a été majoritairement maîtrisée.
- Beaucoup de lacunes en grammaire et orthographe, sans doute par manque de préparation.
- Le vocabulaire est parfois imprécis.

Un grand nombre de candidats ne respecte pas les consignes, ne fait pas l'effort de traiter toutes les questions, ni de rédiger des phrases complètes.

- **L'évaluation de l'épreuve de tableau numérique :**

Cette épreuve impose une bonne préparation afin de maîtriser l'analyse et la compréhension de la commande, les méthodes de calculs permettant d'arriver aux résultats attendus et la restitution à l'intérieur d'un tableau de données chiffrées.

A noter que le candidat n'a pas à justifier ses calculs, mais uniquement à porter les résultats attendus dans le tableau. Ainsi les calculs développés sur la copie au lieu d'être présentés dans le tableau ne seront pas corrigés et peuvent être considérés par le jury comme un signe distinctif et entraîner l'annulation de la copie.

Le soin apporté à la présentation du tableau sera pris en compte : présentation centrée du tableau, regroupement éventuel de colonnes, indication des unités, titre pertinent.

Afin de faciliter le travail des candidats, des copies quadrillées leur ont été fournies.

Observations des correcteurs :

- Le sujet est intéressant, adapté à ce type d'épreuve et sans difficulté calculatoire majeure.
- Les consignes sont claires. Une lecture très attentive est nécessaire pour exploiter correctement les données fournies.
- La majorité des candidats a compris l'architecture du tableau numérique, mais peu ont compris comment utiliser correctement les données pour le compléter.
- Des difficultés dans la compréhension des consignes (y compris pour l'écriture du titre). Certains candidats ont calculés des données non demandées.
- Un certain nombre de candidats ne connaît pas les règles d'élaboration du tableau numérique.
- Certaines copies révèlent un manque de soin dans la présentation du tableau.
- Beaucoup d'erreurs de calculs.
- Les règles de calcul de base ont besoin d'être revues.
- Beaucoup de tableaux sont inachevés, sans doute à cause d'une mauvaise gestion du temps.
- Les points attribués à la présentation permettent de relever certaines notes.
- Le niveau est très bas dans l'ensemble.
- Quelques très bonnes copies.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2022 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ **Les épreuves d'admission :**

EXTERNE	INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
<p><b>1/ Épreuve d'entretien :</b>            Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.            Pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat.            (durée 15 mn – coefficient 3)</p> <p><b>2/ Épreuve pratique de bureautique</b> destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication.            (durée 15 mn - coefficient 1)</p>		

Les épreuves d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Loisirs de Tartas du 8 au 16 septembre 2022.

Les notes se répartissent ainsi :

	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne	Nombre de notes éliminatoires	Nombre notes supérieures ou égale à 10/20
<b>EXTERNE</b>					
Entretien	19/20	2.50/20	10.12/20	13	73 (49.66 %)
Bureautique	19.75/20	1/20	12.70/20	4	117 (79.59 %)
<b>INTERNE</b>					
Entretien	18/20	4/20	10.84/20	3	86 (61.43 %)
Bureautique	19.50/20	5.50/20	12.89/20	0	113 (80.71 %)

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- La présentation du parcours de formation et de l'expérience (2 ou 3 minutes maximum)
- L'aptitude à exercer les missions
- La connaissance de l'environnement professionnel et territorial
- La motivation

Observations des membres du jury :

- Beaucoup de candidats se présentent sans aucune préparation et semblent découvrir l'épreuve.
- Les connaissances des candidats au concours interne se limitent trop souvent strictement à leur domaine professionnel.
- Certains candidats internes ont une connaissance insuffisante du fonctionnement de leur propre collectivité.
- Peu de candidats possèdent les connaissances et les compétences requises pour ce grade.

- Les candidats très diplômés sont parfois peu préparés. Ceux qui possèdent le diplôme universitaire « carrières en milieu rural » se sont démarqués.

Pour l'épreuve de bureautique, l'évaluation porte sur la maîtrise d'un traitement de texte, d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication, au travers de cas pratiques à réaliser, ainsi que sur l'aptitude générale à l'utilisation de ces outils.

Observations des examinateurs :

- Le niveau est globalement correct.
- Certains candidats ne maîtrisent pas les différentes fonctions de base des logiciels.

Le 28 septembre 2022, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

La réglementation rend possible le transfert de postes : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne.

Le nombre de postes potentiellement transférables étant dans la limite réglementaire, le jury décide d'attribuer 17 postes supplémentaires au concours interne.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Madame la Présidente du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Catherine MILTON